

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°IDF-057-2023-06

PUBLIÉ LE 29 JUIN 2023

## Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l Offre de Soins (DOS) Pôle	
Efficience Département politique du médicament et des produits de santé	
IDF-2023-06-28-00002 - Arrêté n° DOS - 2023 / 2641 portant désignation de	
Madame le docteur Anne-Laure DARDENNE adjointe au directeur, en	
qualité de Directrice par intérim du Grand hôpital de l'Est Francilien et de	
l'EHPAD les Tamaris à Crouy-sur-Ourcq. (2 pages)	Page 3
Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France / Conservation	
régionale des monuments historiques	
IDF-2023-06-16-00008 - Arrêté portant inscription au titre des monuments	
historiques de la maison-atelier d'artistes d'Etienne et Luce Hadju, située 3	
bis allée de la Tour à Itteville (Essonne) (3 pages)	Page 6
Mission nationale de contrôle et d audit des organismes de sécurité sociale /	
IDF-2023-06-26-00010 - Arrêté modificatif du 26 juin 2023 ADP CA CAF du	
Val de Marne - portant modification de la composition du conseil	
d administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne (2	
pages)	Page 10
IDF-2023-06-26-00009 - arrete modificatif du 26 juin 2023 adp ugecam	
ile-de-france - portant modification de la composition du conseil de	
l union pour la gestion des etablissements des caisses d'assurance maladie	
d ile-de-france (2 pages)	Page 13
	J

### Agence Régionale de Santé

IDF-2023-06-28-00002

Arrêté n° DOS - 2023 / 2641 portant désignation de Madame le docteur Anne-Laure DARDENNE adjointe au directeur, en qualité de Directrice par intérim du Grand hôpital de l'Est Francilien et de l'EHPAD les Tamaris à Crouy-sur-Ourcq.





#### AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

Arrêté n° DOS - 2023 / 2641

Portant désignation de Madame le docteur Anne-Laure DARDENNE adjointe au directeur, en qualité de Directrice par intérim du Grand hôpital de l'Est Francilien et de l'EHPAD les Tamaris à Crouy-sur-Ourcq

# LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

**Vu** le décret n° 2005-920 du 2 août 2005 portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination des Directeurs généraux des Agences régionales de Santé ;

 ${\bf Vu}$  le décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultat des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

**Vu** le décret n° 2018- 255 du 9 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

**Vu** l'arrêté du 9 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

**Vu** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;

**Vu** la vacance du poste de Directeur du Grand hôpital de l'Est Francilien et de l'EHPAD les Tamaris à Crouy-sur-Ourcq à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;

**Considérant** la nécessité de faire assurer l'intérim du Grand hôpital de l'Est Francilien et de l'EHPAD les Tamaris à Crouy-sur-Ourcq à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;

#### **ARRETE**

<u>ARTICLE 1</u>: Madame le docteur Anne-Laure DARDENNE est nommée en qualité de Directrice par intérim du Grand hôpital de l'Est Francilien et de l'EHPAD les Tamaris à Crouy-sur-Ourcq à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 et jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur ;

ARTICLE 2: La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région lle-de-France. Il peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, d'un recours gracieux auprès de la Directrice de générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent.

Fait à Saint-Denis, le 28 juin 2023

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France

Signé

Amélie VERDIER

2

13 rue du Landy 93200 Saint-Denis Tél : 01 44 02 09 00 www.<u>iledefrance.ars.sante.fr</u>

# Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France

IDF-2023-06-16-00008

Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de la maison-atelier d'artistes d'Etienne et Luce Hadju, située 3 bis allée de la Tour à Itteville (Essonne)



Égalité Fraternité

#### ARRÊTÉ N°

portant inscription au titre des monuments historiques de la maison-atelier d'artistes d'Etienne et Luce Hajdu, située 3 bis allée de la Tour à Itteville (Essonne);

# LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE PRÉFET DE PARIS OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'avis de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 6 décembre 2022;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que la maison-atelier d'artistes, construite par Georges Johannet entre 1966 et 1969, a été le lieu de résidence et de travail d'un des grands sculpteurs de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, Etienne Hajdu, qu'elle constitue un exemple original d'architecture-sculpture aux formes organiques, harmonieusement insérée dans un environnement naturel boisé et escarpé, et que, pour ces raisons, elle présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

#### ARRÊTE

<u>ARTICLE ler</u>-. La maison-atelier d'artistes d'Etienne et Luce Hajdu, située 3 bis allée de la Tour à Itteville (Essonne), est inscrite au titre des monuments historiques, en totalité, ainsi que sa parcelle, d'une contenance de 13433 m², figurant au cadastre au numéro 247 de la section AN, comme délimité sur le plan annexé.

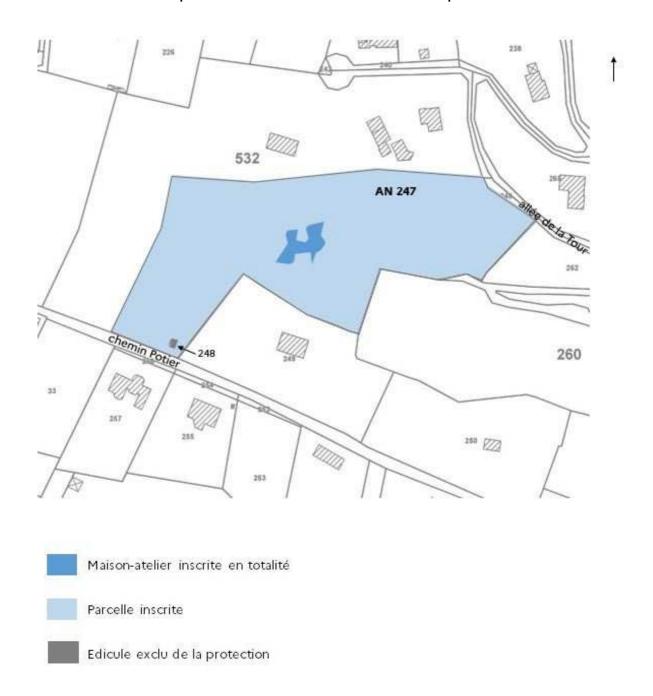
Mme Laetitia Colonna de Leca Cristinacce en est propriétaire, par l'acte du 5 septembre 2003 établi devant maître Jaquet, notaire à Paris, et enregistré au service de la publicité foncière de Corbeil 1, antenne d'Etampes, le 13 octobre 2003, sous la référence d'enliassement 9104P042003P4412.

Préfecture de la région d'Ile-de-France 5 rue Leblanc 75015 Paris – Standard 01 82 52 40 00 • Télécopie 01 82 52 40 16 Adresse Internet : www.paris-idf.gouv.fr <u>ARTICLE 2</u>-. Le présent arrêté sera notifié aux propriétaires, au maire de la commune concernée et le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

<u>ARTICLE 3</u>-. Le préfet de la région d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à PARIS, le 16 juin 2023 Le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris Marc GUILLAUME SIGNÉ Plan annexé à l'arrêté n° portant inscription au titre des monuments historiques de la maison-atelier d'artistes d'Etienne et Luce Hajdu, située 3 bis allée de la Tour à Itteville (Essonne)

#### Etendue de protection au titre des monuments historiques



Fait à PARIS, le 16 juin 2023 Le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris Marc GUILLAUME SIGNÉ

Préfecture de la région d'Ile-de-France 5 rue Leblanc 75015 Paris – Standard 01 82 52 40 00 • Télécopie 01 82 52 40 16 Adresse Internet : www.paris-idf.gouv.fr

# Mission nationale de contrôle et d audit des organismes de sécurité sociale

IDF-2023-06-26-00010

Arrêté modificatif du 26 juin 2023 ADP CA CAF du Val de Marne - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention

Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées

Arrêté modificatif du 26 juin 2023 – ADP CA CAF du Val de Marne - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne

Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4;

Vu l'arrêté du 16 mars 2022 - ADP CAF du Val-de-Marne - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 23 mars 2022 – ADP CAF du Val-de-Marne -portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 27 juillet 2022 - ADP CAF du Val-de-Marne - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 1er février 2023 – ADP CAF du Val-de-Marne - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 9 juin 2023 – ADP CAF du Val-de-Marne - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Vu la proposition de candidature émanant, au titre des représentants des associations familiales, de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) :

Vu l'arrêté du 3 avril 2023 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, adjoint chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

#### Arrêtent :

#### Article 1er

Est nommée membre du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne:

#### 1' En tant que Représentante des associations familiales:

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF):

Suppléante :

MME CISSE (Koata)

#### Article 2

L'adjoint chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région lle de France.

Le ministre de la santé et de la prévention, Pour le ministre et par délégation

### Signé

Théophile TOSSAVI

Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées

Pour le ministre et par délégation

### Signé

Théophile TOSSAVI

# Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale

IDF-2023-06-26-00009

arrete modificatif du 26 juin 2023 adp ugecam ile-de-france - portant modification de la composition du conseil de l'union pour la gestion des etablissements des caisses d'assurance maladie d'ile-de-france

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion

Arrêté modificatif du 26 juin 2023 – ADP UGECAM ILE-DE-FRANCE - portant modification de la composition du conseil de l'Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie d'Île-de-France

#### Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 216-1, L. 216-3 et D. 231-1 à D. 231-4;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2004 fixant les statuts types des Unions pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie et notamment l'article 2,

Vu l'arrêté du 22 juin 2022 – ADP UGECAM ILE-DE-FRANCE - portant nomination des membres du conseil de l'Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie d'Île de France ;

Vu la proposition de candidature émanant, au titre des représentants des assurés sociaux, de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2023 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, adjoint chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrêtent:

Article 1er

L'arrêté du 21 juin 2023 est retiré.

#### Article 2

Est nommé membre du conseil de l'Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie d'Île-de-France :

#### 1° En tant que Représentants des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC):

Suppléant :

M. ESTEVES (Domingos)

#### Article 3

L'adjoint chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région lle-de-France.

Fait le 26 juin 2023

Le ministre de la santé et de la prévention, Pour le ministre et par délégation

### Signé

Théophile TOSSAVI

Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées Pour le ministre et par délégation

Signé

Théophile TOSSAVI